



14, rue du 8 Mai 1945
18800

**ARRETE N° 2026-032 DU 10 JUILLET 2026
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION
A TOUS VEHICULES A MOTEUR ET DE TRAVAUX
DANS LES BOIS COMMUNAUX**

Le maire de VILLEQUIERS,

Vu les articles 212-1 à 213-3 du Code Rural ;

Vu les articles L 222-28, L 2542-1 à L 2542-4 et L 2548 du CGCT ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L20-1, L541-1, L123-19-3, R332-73 et R541-8 ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant les conditions climatiques de ces derniers jours, caractérisées notamment par des températures très élevées et un déficit hydrique non négligeable ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et dans le but de préserver l'environnement, notamment la faune et la flore, et afin de prévenir les risques d'incendie ;

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 10 juillet 2026 et jusqu'à nouvel ordre, la circulation de tous véhicules à moteur ainsi que les travaux forestiers sont interdits dans les bois communaux.

Article 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1, cette interdiction ne s'applique pas :

- aux véhicules de service public et notamment de secours ;
- au véhicule de marque PEUGEOT (Partner noir) immatriculé DG-172-FS appartenant à Monsieur le président de l'Association des Chasseurs de VILLEQUIERS, en charge de l'abreuvement des animaux.

Article 3 : Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixée par le présent arrêté est passible de sanctions pénales et administratives prévues par l'article R.362-2 du Code de l'Environnement, à savoir une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie, et en tout lieu jugé utile

Article 5 : Monsieur le maire de Villequiers, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Baugy, Madame la garde-champêtre de Baugy, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le technicien forestier territorial en charge du massif forestier de Villequiers
- Monsieur le président de l'Association des Chasseurs de Villequiers

Le maire,

Pascal BARREAU

